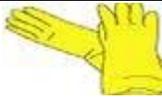


G-5

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle		
Santé	3	3			
Risque d'incendie	1	1			
Réactivité	0	0			

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2005-02-03

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: G-5

MSDS #: 89271500271

Code du produit: 3514066, 3514074, 3514091, 89271500271

Utilisation recommandée: Sanitizer-Disinfectant-Deodorizer.

Producteur, importateur, fournisseur:

US Headquarters JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th St. Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: 1-888-352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	Canadian Headquarters JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131
---	--

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

DANGER. CORROSIF. CAUSE DES LÉSIONS IRRÉVERSIBLES AUX YEUX . PROVOQUE DES BRÛLURES DE LA PEAU . NOCIF EN CAS D'INGESTION OU ABSORBÉ PAR LA PEAU .

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.

Contact avec la peau: Corrosif . Peut provoquer des dommages permanents.

Contact avec les yeux: Corrosif . Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Ingestion: Corrosif. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut causer la mort si ingéré .

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Octyl decyl dimethyl ammonium chloride	32426-11-2	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Dioctyl dimethyl ammonium chloride	5538-94-3	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	1 - 5%	426 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5	1 - 5%	84 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Alcool éthylique	64-17-5	1 - 5%	7060 mg/kg (rat)	Non disponible	20 g/kg/10H (rat)

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés . Se rincer la peau immédiatement à eau abondante pendant 15 à 20 minutes .

Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche .

Ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau.
Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin.

Avis aux médecins: La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique .
Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés respiratoires préexistantes devraient être particulièrement attentives aux effets nocifs possibles sur la capacité respiratoire .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

Dangers spécifiques: Non applicable
Risques Inhabituels Matières corrosives (Voir section 8 et 10) .
Méthodes particulières d'intervention: Use water spray to keep fire-exposed containers cool.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuel
Méthodes de nettoyage: Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avalier . Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré . L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides . Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit . POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel . Protéger de la chaleur. Éviter toute contamination de l'eau, des aliments et de la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit .

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéropartées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée .

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène. gants en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps: Protective footwear . vêtements de protection à manches longues. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Alcool éthylique	64-17-5		1900 mg/m ³ 1000 ppm (TWA)	1900 mg/m ³ (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide	Aspect: liquide
Couleur: Clair Incolore	Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Odeur: Légèrement sucré	Point/intervalle de fusion: indéterminé
Densité: 0.99 g/cc	pH: 6.0-8.0
Dilution pH: Pas d'information disponible	Densité: 0.99 g/ml
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible	Température de décomposition: indéterminé
Densité gazeuse: Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible	Solubilité: soluble

Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 2%

Viscosité: Pas d'information disponible

Point d'éclair: >200 (°F)>100 (°C)

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Chlorure d'hydrogène . Vapeurs ammoniacales . Oxydes d'azote (NOx) . Dioxyde de carbone (CO2) .
Matières à éviter: des oxydants forts. les agents réducteurs .
Conditions à éviter: Températures extrêmes et lumière du soleil directe..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Information sur les composants: Oral(e), Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .
Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales L'information dans cette rubrique se réfère au produit non-dilué . Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidu / produits non utilisés:

LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux . Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés .

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) , Europe (EINECS/ELINCS/NLP) , Corée (ECL) , Philippines (PICCS) , Chine (IECSC) .

Réglementation des É.-U.

EPA Reg. No. : 6836-266-70627

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Octyl decyl dimethyl ammonium chloride	32426-11-2	-	-	-	-	-	-
Alcool éthylique	64-17-5	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	-	-	-	-	-	-
Chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None

SARA 311/312 Hazard Categories

Immédiat Yes

Canada

WHMIS: Non controle, Non destiné à la vente dans Canada .

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.